

DECRET N° 94-83 du 1er Avril 1994

abrogeant les dispositions du
Décret N° 90-179 du 7 Août 1990
portant nomination de Monsieur
SAGBO Cyrille Guy Roger en
qualité d'Ambassadeur Extraordi-
naire et Plénipotentiaire de la
République du Bénin près la
République Française.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-50 du 03 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 90-179 du 7 Août 1990 portant nomination de Monsieur SAGBO Cyrille Guy Roger en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Française ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Mars 1994,

DECRETE :

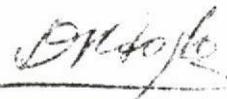
Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 90-179 du 7 Août 1990 portant nomination de Monsieur SAGBO Cyrille Guy Roger en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Française.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.

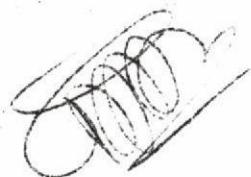
Fait à COTONOU, le 1er Avril 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat,



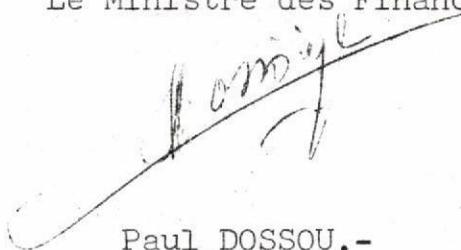
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,



Robert M. DOSSOU.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME 2 MAEC-MF 8 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 16 AMBASSADE-BENIN 2 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE/DCC-
INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 IGF 2 COS 6 NB-DCCT 2 BN-DAN 2 INTERS-
SE 1 JORB 1.-